

# Plan de Vente Provisoire

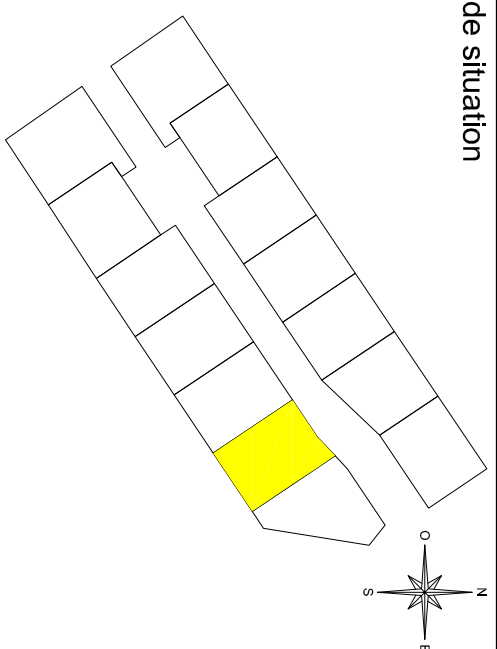
Lot n° : 13

Référence cadastrale : ZB n°XX

Surface plancher : 250 m²

Echelle : 1/250

Date de publication : 23 août 2022



Tél : 02 32 40 05 13

Bureau d'études V.R.D  
SODEREF



Tél : 02 32 71 01 09

**Stefano Borgiattino**  
Architecte hmonp

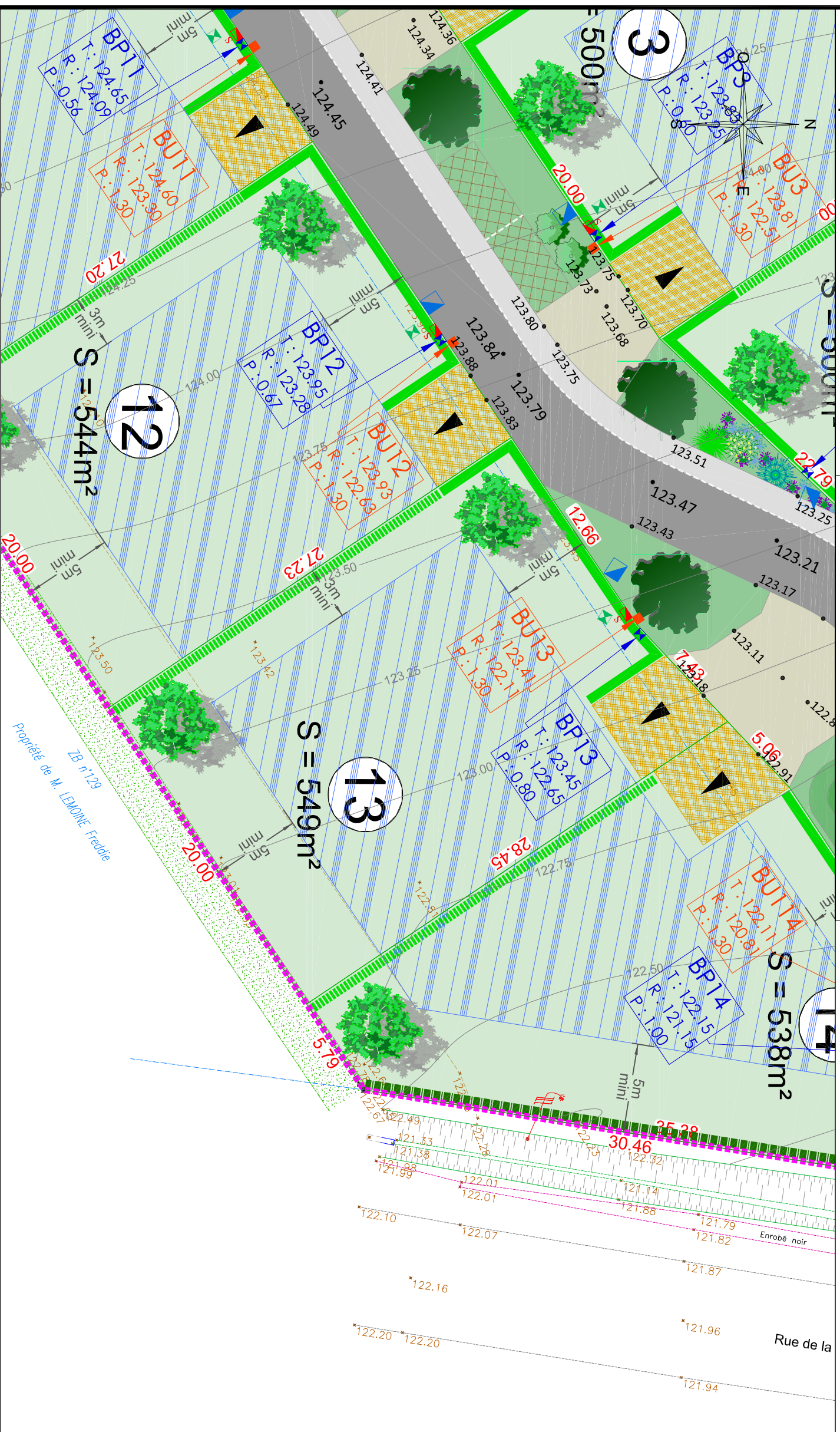
N° nat 082469  
SIREN 812 664 787  
3 rue François le Carnus  
27400 LOUVIERS  
stefano.archi@gmail.com  
+33 (0)6 31 69 64 61

Maître d'ouvrage



**Le Chêne Jaunet**  
AMÉNAGEUR FONCIER

54 rue Général de Gaulle  
27340 PONT DE L'ARCHE  
02.35.23.26.56



## LEGENDE TOPO :

- : Mur plein
- : Limite mataiaux
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : Bordure + caniveau
- : Clôture
- : Haut de Talus
- : Pied de Talus
- : Débord de Toit
- : courbe de niveau terrain naturel avant travaux (rattaché au NGF)
- : Référence cadastrale
- : borne ancienne
- : Piquet
- : Bouche à dé
- : Borne incendie
- : Acès
- : Regard Eaux Usées
- : Regard Eaux Pluviales
- : Chambre France Télécom
- : Signalisation routière
- : Eclairage public
- : Transformateur
- : Buse
- : périmètre d'emprise du permis d'aménager
- : Grille et avaloir EP
- : Compteur eau
- : Arbre Résineux
- : Arbre Feuillu, arbruste feuillu

## LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- : Altitude projet
- : Voie mixte en enrobé
- : Béton ou résine
- : Nœuds et espaces verts
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) falais en béton désactivé (aménagement à la charge de l'acquéreur)
- : Accès (emplacement fixe)
- : Place de parking perméable

## LEGENDE RESEAUX :

- : Coffret de coupure sur socle
- : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
- : Regard de Branchement électrique (tampou béton)
- : Regard pour compteur d'eau
- : Regard de branchement eaux pluviales
- : Regard de branchement eaux usées

## LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

- : Plantation d'une haie sur les limites des lots à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voies et des entrées charretières. A charge acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voies et des entrées charretières. A charge aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantations en bouquets de plantes halophytes dans les nœuds et le bassin à la charge de l'aménageur
- : Plantations de massifs de plantes vivaces rustiques et/ou arbustes (à la charge de l'aménageur)
- : Arbres à planter à la charge de l'aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Arbres à planter à la charge de l'acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1) Position indicative

## LEGENDE REGLEMENTAIRE :

- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLUH

Nota : Plans de vente provisoire en attente du bornage périmétrique, et du bornage des lots.

Nota\* : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\*\* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota\*\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.